

« Citoyenneté locale pour toutes et tous : Vivre, Voter, Représenter »

Les soussigné-e-s demandent à l'Assemblée constituante d'intégrer les principes suivants dans la future Constitution genevoise :

- 1. Genève reconnaît le caractère multiculturel de sa population.**
- 2. Genève reconnaît les apports des migrantes et migrants à son identité et à sa richesse culturelle, sociale et économique.**
- 3. Les étrangères et étrangers ont le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux communal et cantonal après un délai de résidence légale en Suisse égal pour toutes et tous de 5 ans.**

Toute personne résidant dans le canton de Genève (qu'elle soit de nationalité suisse ou non) peut signer cette proposition collective.

NOM	PRENOM	ADRESSE DE DOMICILE	SIGNATURE

Merci de renvoyer cette feuille (même partiellement signée) à :

**Coordination « Vivre, Voter, Représenter » (ViVRe) c/o Fédération Maison Kultura, rte de Chêne 41 B, 1208 GE
Tél : 076 511 70 11 Mail : vivre@kultura.ch**

Les organisations suivantes ont déjà exprimé leur soutien à cette proposition collective :

Association des juristes progressistes, Association Solidarité Femmes Africaines de Genève, Badil - Resource Center for Palestinian Refugee and Residency Rights, Camarada, Centre de Contact Suisses-Immigrés, Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, Communauté genevoise d'action syndicale, Coordination contre l'Exclusion et la Xénophobie, DiverCité, Fédération associative genevoise, Jeunes Vert-e-s de Genève, Les Verts Genève, Les Verts de la ville de Genève, Ligue Suisse des Droits de l'Homme, Maison Kultura, Maison Populaire de Genève, Parti socialiste genevois, Parti Socialiste Ville de Genève, Syndicat Interprofessionnel des travailleuses et travailleurs, Unia Genève.

Exposé des motifs :

Au moment où Genève travaille sur une nouvelle constitution, les organisations de la société civile, notamment les associations sensibles aux questions de migration, se sont mobilisées pour rédiger cette proposition collective. Elles veulent veiller à ce que ces trois points essentiels soient inscrits dans la future charte fondamentale de notre canton :

1. Reconnaître la réalité de la Genève multiculturelle

Genève est le canton le plus cosmopolite de Suisse (avec plus de 190 nationalités représentées). Il a toujours vécu avec une forte proportion d'immigrant-e-s sur son sol. Depuis quatre siècles, Genève n'a pratiquement jamais eu moins de 30% de personnes de nationalité étrangère dans ses murs¹. Le canton s'est construit sur le brassage de personnes, sur des allers-retours avec l'extérieur, et a bâti son histoire culturelle, économique et sociale avec les immigré-e-s.

A la fin 2009, à Genève, la population résidante étrangère représente 39,2 % de la population résidante totale, soit plus d'un tiers des habitant-e-s du canton². C'est en majorité une immigration de peuplement qui construit sa vie ici et qui y déploie peu à peu ses racines, si bien qu'aujourd'hui 66% des personnes habitant le canton sont nées étrangères ou d'un ou plusieurs parents de nationalité étrangère!¹ L'intégration continuelle de nouveaux migrants et migrantes renforce constamment cette identité genevoise multiculturelle. Il est temps de prendre acte de cette diversité culturelle.

2. Reconnaître les apports des migrant-e-s

Genève s'adapte à sa nouvelle population comme celle-ci s'adapte à elle. Dans ce processus réciproque, c'est la réalité quotidienne du canton qui évolue, se construit et s'enrichit grâce à l'apport des personnes de nationalité étrangère. Il n'est pas inutile de rappeler que dès le XVI^e siècle ce sont des réfugié-e-s, pour cause de religion, qui ont apporté à Genève compétences, capitaux et nouvelles industries, notamment l'horlogerie. Le développement économique du canton au XIX^e et au XX^e siècle a grandement bénéficié de la main d'œuvre étrangère. Le solde migratoire a été et est encore le principal facteur de notre croissance démographique.

Aujourd'hui, les ressources économiques et culturelles que les migrant-e-s apportent à l'ensemble de la cité, l'ouverture au monde que représente la Genève internationale, ou encore le plurilinguisme de nombreux habitantes et habitants d'origine étrangère sont une richesse que Genève doit reconnaître et valoriser.

3. Les droits politiques : un élément essentiel pour mieux vivre ensemble

La participation des personnes de nationalité étrangère à la vie publique revêt la plus haute importance pour la cohésion sociale et la paix civile. Elle est indispensable pour ces personnes aient voix au chapitre et puissent prendre leurs responsabilités. Elle permet à toutes celles et ceux qui y participent de s'approprier l'ensemble de l'espace public ainsi que les valeurs qui le nourrissent. D'ailleurs le processus d'intégration n'est pas à sens unique. Il requiert une adaptation mutuelle dans le respect de la diversité et des droits constitutionnels.

L'octroi des droits de vote et d'éligibilité aux personnes de nationalité étrangère au niveau local (cantonal et communal) est déterminant pour construire ensemble la société. La Commission fédérale des questions de migrations reconnaît justement le caractère hautement intégrateur de la participation des migrant-e-s à la vie politique à ces deux échelons³.

A ce propos, il convient de distinguer la citoyenneté locale, qui s'exerce à l'échelon communal et cantonal, de la citoyenneté nationale qui s'exerce à l'échelon fédéral et conclut un processus individuel et volontaire de naturalisation, lequel ouvre, indépendamment de toute résidence, un droit de codécision, au-delà de la souveraineté cantonale, aux affaires publiques de l'ensemble du pays.

Au niveau cantonal, ce processus d'élargissement de la citoyenneté est engagé dans plusieurs cantons, principalement en Suisse romande. A Neuchâtel, l'introduction du droit de vote au niveau cantonal pour les personnes de nationalité étrangère a été l'une des innovations les plus importantes de la nouvelle Constitution cantonale de 2000. A Genève, depuis 2005, les personnes d'origine étrangère installées dans le canton depuis 8 ans ont le droit de vote au niveau communal. L'extension de ce droit au niveau cantonal et l'introduction de son corollaire, le droit d'éligibilité aux niveaux communal et cantonal, sont la garantie d'une société où chacune et chacun est reconnu comme citoyenne et citoyen.

Au moment de rédiger sa nouvelle Constitution et au regard de sa réalité multiculturelle, Genève doit se tourner vers l'avenir et faire des droits politiques des instruments d'inclusion citoyenne et non d'exclusion.

Notes:

¹ « Comment l'immigration évolue et modifie Genève ». Cahier du Bureau de l'intégration des étrangers n°2, 2003

² Données au 31.12.2009. Office cantonal de la statistique, 2010.

³ « Ouverture des institutions. Recommandations de la Commission fédérale des étrangers », 2005.